



DÉPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Bellegarde 26 novembre 2024

# ARRETE DU MAIRE

N°SF/2024/067

**OBJET :**  
**AUTORISATION D'OCCUPATION DU**  
**DOMAINE PUBLIC**  
**Au bénéfice de l'association Les Minots**  
**de Bellogardo**  
**Pour le lundi 9 décembre 2024**

## Le Maire de la commune de BELLEGARDE

- ☞ **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2211.1, L2212.1, L2212.2, L2213.1 et L2213.2 ;
- ☞ **Vu** le code de la voirie routière, notamment L111-1 ;
- ☞ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-2, L2213-1 et suivants ;
- ☞ **Considérant** que l'association Les Minots de Bellogardo sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal le lundi 9 décembre ;
- ☞ **Considérant** qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques sur le territoire communal.

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

L'Association Les Minots de Bellogardo est autorisée à occuper la Place Aristide Briand le lundi 9 décembre de 16h à 19h pour la vente de sapin de Noël.

### **ARTICLE 2 :**

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs des permissionnaires.

### **ARTICLE 3 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies comme en matière de contraventions de police.

Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville [www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr) le 28 novembre 2024, notifié à l'organisateur et ampliation sera adressée à :

---

📍 Hôtel de Ville – place Charles de Gaulle – 30127 Bellegarde  
☎ 04 66 01 11 16 - ✉ [mairie.accueil@bellegarde.fr](mailto:mairie.accueil@bellegarde.fr)

- ☞ Monsieur le Préfet du Gard.
- ☞ Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie nationale de Bouillargues/Bellegarde.
- ☞ Monsieur le directeur général des services communaux.
- ☞ Monsieur le responsable de la police municipale à Bellegarde.
- ☞ Monsieur le responsable des services techniques municipaux.
- ☞ L'Association des Minots de Bellogardo

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Juan MARTINEZ  
Maire de Bellegarde.

